



Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche tenue au 760, boulevard Saint-Laurent Est, Louiseville, le mercredi 20 mars 2019 à 18 h.

Étaient présents :

M. Pierre Deshaies
M. Emmanuel Kelhetter
M. Clovis Paquin
Mme Laurence Requilé
M. Guy Vachon
M. Michel Bourassa
M. Martin Laterreur
M. Guy Fradette

Étaient absents :

M. Jean Lemieux
M. Louis Allard
Mme Lauréanne Daneau
M. Gaétan Beauclair

Assistait également à la réunion :

Francis Clément, directeur général

1. Mot de bienvenue

M. Pierre Deshaies souhaite la bienvenue aux administrateurs et aux administratrices et les remercie pour le temps consacré à la préparation de la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après sa lecture, l'ordre du jour est proposé par M. Michel Bourassa, appuyé par Mme Laurence Requilé et adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 20 novembre 2018 et du 7 décembre 2018

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du 20 novembre 2018 et du 7 décembre 2018 ont été envoyés par courriel à chaque administrateur et administratrice.

Résolution n° CA-2019-03-20-01

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par M. Guy Fradette, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 novembre 2018.

Résolution n° CA-2019-03-20-02

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par M. Guy Fradette, il est unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2018.

4. Suivi du procès-verbal

M. Francis Clément fait le suivi des résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration du 20 novembre et du 7 décembre (annexe 1). La majorité des résolutions ont été réalisées, les autres sont en cours de réalisation. M. Kelhetter demande si un suivi a été effectué quant à la problématique des valves qui retiennent des sédiments à l'embouchure des rivières du Loup et Yamachiche. M. Clément précise qu'il effectuera un suivi au cours des prochaines semaines.

5. Journaux des activités de la permanence (novembre et décembre 2018, janvier et février 2019)

M. Clément présente les points saillants des journaux des activités de la permanence pour les mois de novembre et décembre 2018 et de janvier et février 2019 qui ont été transmis par courriel aux membres du conseil d'administration à la fin de chaque mois. M. Clément répond également aux questions des administrateurs et administratrices, notamment sur la participation de Geneviève au comité du plan de mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts suite à la répartition des différents comités entre les employé(e)s de l'Organisme.

Résolution n° CA-2019-03-20-03

Sur proposition de M. Guy Vachon, appuyée par M. Clovis Paquin, il est unanimement résolu :

D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de novembre et décembre 2018 et janvier et février 2019, incluant les signatures de contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.

6. Finances

a) État des résultats et bilan au 28 février 2019

M. Clément présente l'état des résultats (revenus et dépenses) et le bilan en date du 28 février 2019 (annexe 2). Les revenus et les dépenses sont plus élevés qu'anticipés en raison des projets qui se sont ajoutés dans les derniers mois et de l'embauche de deux nouvelles ressources.

Résolution n° CA-2019-03-20-04

Sur proposition de M. Martin Laterreur, appuyée par Mme Laurence Requilé, il est unanimement résolu :

D'entériner les chèques 2 836 à 2 839, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 1^{er} novembre 2018 et le 28 février 2019.

7. Administration

a) Budget et plan d'action 2019-2020

M. Clément présente aux membres du conseil d'administration le budget 2019-2020. Il prévoit des revenus partagés entre la subvention statutaire et les revenus de projets (ministères, municipalités, MRC, etc.). Les dépenses sont quant à elles principalement axées sur les salaires

et charges sociales, ainsi que les honoraires contractuels. M. Guy Fradette questionne à savoir si l'Organisme a une politique quant aux honoraires contractuels. M. Clément répond que selon le dossier, l'Organisme peut passer par un appel d'offre ou encore signer directement un contrat avec des professionnels compétents. M. Clément présente également le plan d'action 2019-2020 qui reprend essentiellement les actions prévues à la planification triennale 2019-2022 de l'Organisme.

Résolution n° CA-2019-03-20-05

Sur proposition de M. Guy Vachon, appuyée par M. Emmanuel Kelhetter, il est unanimement résolu :

D'adopter le budget et le plan d'action 2019-2020 de l'Organisme.

Résolution n° CA-2019-03-20-06

Sur proposition de Mme Laurence Requilé, appuyée par M. Michel Bourassa, il est unanimement résolu :

D'autoriser Francis Clément et Pierre Deshaies à signer l'addenda suivant au bail de location avec la Coopérative d'aide à domicile de la MRC de Maskinongé :

- location d'un 5e bureau d'avril 2019 à mars 2020;
- location d'un 6e bureau de mai 2019 à septembre 2019.

b) Horaires de Francis et Pierre-Marc

M. Clément rappelle aux membres du conseil d'administration l'article de la *Politique de gestion des ressources humaines* portant sur la conciliation travail-famille ainsi que la résolution adoptée en septembre 2018 concernant l'horaire de travail de Francis en 2019. Il indique également que certains changements sont survenus dans les dernières semaines, notamment l'embauche de Mme Karine Lacasse à titre de coordonnatrice du service d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé. Mme Lacasse entrera en fonction graduellement à partir du 1^{er} avril 2019. M. Clément indique que cela nécessite un ajustement à son horaire de travail pour 2019, mais qu'une embauche pour un intérim de septembre à décembre n'est peut-être pas essentielle. M. Clément précise également que M. Constantin a demandé, lors de son évaluation annuelle, de travailler 40 heures par semaine, ce qui n'est pas prévu à la *Politique de gestion des ressources humaines*. Il propose donc un scénario qui permet d'adapter son horaire de travail pour 2019 et de répondre en partie à la demande de M. Constantin, ce qui satisfait les membres du conseil d'administration.

Résolution n° CA-2019-03-20-07

Sur proposition de M. Guy Vachon, appuyée par Mme Laurence Requilé, il est unanimement résolu :

D'adopter les horaires de travail suivants pour Francis :

- Mars à mai 2019 : 40 heures par semaine, dont 24 minimum au bureau
- Juin à juillet 2019 : 32 à 40 heures par semaine, dont minimum 16 au bureau

- Août 2019 : vacances (3 semaines)
- Septembre à décembre 2019 : 16 heures par semaine à la maison
- Janvier à mars 2020 : 32 à 40 heures par semaine, selon les besoins

D'adopter les horaires et conditions de travail suivants pour Pierre-Marc :

- Septembre à décembre 2019 : 37,5 heures par semaine et directeur adjoint par intérim (gestion de l'interne + développement de projets)
- Bonification salariale de 50 \$/semaine pour le poste de directeur adjoint par intérim

De modifier la *Politique de gestion des ressources humaines* en bonifiant les échelles salariales du poste de coordonnateur de 1 \$/heure à compter du 1er avril 2019.

c) **Clauses à intégrer aux contrats de l'OBVRLY**

M. Clément rappelle aux membres du conseil d'administration les discussions qui ont eu lieu sur le sujet lors de la réunion de novembre. Il indique que lors des travaux effectués sur le terrain dans le cadre de différents contrats (ex. délimitation de la ligne des hautes eaux, caractérisation des colonies de plantes exotiques envahissantes, etc.), les employé(e)s de l'Organisme remarquent souvent des situations d'infraction réglementaire (ex. travaux dans la bande riveraine, puits de gaz à ciel ouvert, etc.). Il indique qu'aucune procédure n'existe actuellement à l'Organisme sur la façon de gérer ces situations et précise qu'il est important que la façon de faire respecte la volonté des partenaires qui octroient les contrats. De plus, plusieurs des données recueillies pourraient être utiles pour le PDE de l'Organisme. Finalement, il n'existe aucune directive pour les frais de gestion à intégrer aux offres de service. Suite aux discussions de la dernière réunion, MM Deshaies et Clément ont travaillé sur une proposition visant à rallier les membres du conseil d'administration.

Résolution n° CA-2019-03-20-08

Considérant la mission et les mandats de l'Organisme;

Considérant l'importance de maintenir la réputation et la crédibilité de l'Organisme;

Considérant le choix de l'Organisme d'intervenir de manière neutre et scientifique dans les dossiers concernant la gestion de l'eau sur son territoire;

Sur proposition de M. Guy Fradette, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'ajouter aux contrats de l'Organisme les clauses suivantes :

- Les données recueillies par l'OBVRLY durant l'exercice de son mandat pourront être intégrées au *Plan directeur de l'eau* (PDE) de l'Organisme afin de compléter le portrait et le diagnostic du territoire, sauf indication contraire et à l'exception des données confidentielles.
- Le mandataire adoptera une résolution afin de permettre à l'OBVRLY d'avoir accès au terrain en toute légitimité et ainsi remplir son mandat sans contrainte.

- L'OBVRLY signalera au mandataire les dérogations réglementaires observées durant la réalisation de son mandat afin que ce dernier puisse y donner suite de la manière qu'il jugera appropriée en gardant confidentielle l'origine du signalement.
- L'OBVRLY retiendra des frais de gestion de projets de 15 %, sauf si les critères de financement ou de l'entente ne le permettent pas.
- L'OBVRLY rendra le rapport final du projet disponible sur site Web.

d) Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

M. Clément explique les nouvelles exigences légales en termes de harcèlement psychologique et sexuel au travail suite à la modification de la *Loi sur les normes du travail*. Il précise que l'Organisme doit adopter une politique de prévention sur ce sujet et que la CNESST propose un modèle que M. Clément a adopté à la réalité corporative de l'OBVRLY.

Résolution n° CA-2019-03-20-09

Sur proposition de M. Emmanuel Kelhetter, appuyée par Mme Laurence Requilé, il est unanimement résolu :

D'adopter la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

e) Modification aux règlements généraux

M. Clément rappelle aux membres du conseil d'administration que la Ville de Trois-Rivières a récemment décidé de ne plus siéger sur le conseil d'administration des organismes de bassins versants de la région. Toutefois, un siège leur est actuellement réservé dans les règlements généraux et une modification doit être adoptée par le conseil d'administration afin d'être ratifiée par l'assemblée générale annuelle (AGA). Une lettre sera acheminée aux municipalités du territoire afin de combler le siège laissé vacant.

Résolution n° CA-2019-03-20-10

Sur proposition de M. Guy Vachon, appuyée par M. Emmanuel Kelhetter, il est unanimement résolu :

De modifier l'article 4.1.2 des *Règlements généraux* de l'OBVRLY afin que le collège électoral du milieu municipal soit constitué des sièges réservés suivants :

- 1 siège réservé à la MRC de Maskinongé;
- 1 siège réservé à la Régie d'aqueduc de Grand Pré;
- 3 sièges réservés pour les municipalités du territoire d'intervention.

f) Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du lac Saint-Pierre

M. Clément explique aux membres du conseil d'administration le rôle du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du lac Saint-Pierre, sa structure ainsi que les objectifs et les projets de recherche universitaire qui y sont reliés. M. Clément présente également les



intérêts des OBV du nord du lac Saint-Pierre à y participer ainsi que les échanges qui ont eu lieu en janvier qui ont mené à la nomination temporaire de la Zone Bayonne comme représentant. M. Kelhetter précise qu'il serait pertinent que l'OBVRLY y siège compte tenu des enjeux sur le territoire.

Résolution n° CA-2019-03-20-11

Sur proposition de M. Emmanuel Kelhetter, appuyée par M. Michel Bourassa, il est unanimement résolu :

De proposer la candidature de l'OBVRLY (M. Francis Clément comme représentant) pour participer à la Table des partenaires (OBV du nord) du Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du lac Saint-Pierre.

g) Positionnement politique

M. Clément informe les administrateurs et administratrices qu'une webrencontre a eu lieu avec le ROBVQ en décembre visant à inciter les OBV du Québec à entreprendre une démarche auprès de leurs nouveaux élus provinciaux afin de positionner les OBV du Québec comme partenaires du gouvernement dans la mise en œuvre de la GIRE et de la *Stratégie québécoise sur l'eau*. M. Clément propose différents scénarios aux membres du conseil d'administration afin de rencontrer M. Simon Allaire, député de Maskinongé.

Résolution n° CA-2019-03-20-12

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par M. Clovis Paquin, il est unanimement résolu :

De communiquer avec M. Simon Allaire et de lui proposer d'assister à la prochaine réunion du conseil d'administration de l'Organisme (septembre 2019) afin de lui permettre de se familiariser avec la mission et les mandats de l'OBVRLY. En cas de refus, de demander à M. Allaire de tenir la prochaine réunion du conseil d'administration au local qu'il rend disponible à cette fin à son bureau de comté situé à Louiseville.

h) AGA du ROBVQ

M. Clément informe les membres du conseil d'administration que l'assemblée générale annuelle du ROBVQ pour 2019 aura lieu à Québec le 6 juin en marge du *Grand forum des communautés résilientes*.

Résolution n° CA-2019-03-20-13

Attendu que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) tiendra son assemblée générale annuelle le 6 juin 2019.

Attendu que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche est membre régulier du ROBVQ et qu'à ce titre, il a le droit de déléguer deux personnes ayant chacune un (1) droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

Attendu que les personnes déléguées par les membres du ROBVQ peuvent être des élu(e)s ou des employé(e)s au sein de leur organisme.

Sur proposition de M. Clovis Paquin, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

Que Pierre Deshaies et Francis Clément soient mandatés pour représenter l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche lors de l'assemblée générale annuelle du ROBVO.

Que ces mêmes personnes soient également mandatées pour participer, le cas échéant, à toute assemblée générale spéciale pouvant avoir lieu au cours de l'année 2019-2020.

i) Formation en gouvernance

M. Clément informe les membres du conseil d'administration qu'une formation en gouvernance est prévue au plan d'action 2019-2020 de l'Organisme. De plus, il est possible d'y participer avec d'autres organisations de la région afin de minimiser les coûts. Certains administrateurs démontrent de l'intérêt. M. Clément informera Mme Lauréanne Daneau d'Environnement Mauricie de la participation de l'OBVRLY si la date choisie fonctionne pour les gens intéressés.

j) Réflexion sur la table de concertation

M. Clément rappelle qu'il a effectué une tournée de 4 OBV à l'automne 2018 concernant les tables de concertation. Il précise qu'une réflexion en comité de gouvernance est souhaitable avant d'amener une proposition au CA. Il indique également, qu'en parallèle à cette réflexion, la mise en œuvre de la *Politique des membres* a été suspendue temporairement afin d'arrimer les deux démarches.

k) Puits privés

M. Clément informe les membres du conseil d'administration que le projet a été retenu au FARR et qu'une résolution est nécessaire afin de permettre la signature de l'entente.

Résolution n° CA-2019-03-20-14

Sur proposition de M. Martin Laterreur, appuyée par M. Guy Vachon, il est unanimement résolu :

D'autoriser Francis Clément à signer l'entente de financement du FARR Mauricie pour le projet « Qualité de l'eau des puits privés en Mauricie, responsabilisation et autonomisation des citoyens, phase 2 ».

8. Assemblée générale annuelle

a) Lieux et postes en élection

M. Clément demande aux membres du conseil d'administration leur préférence quant au lieu et la date de l'AGA 2019. Il est convenu de tenir l'événement le 29 mai 2019 à la MRC de Maskinongé. M. Clément informe également les administrateurs et administratrices des postes qui seront en élection. La totalité des membres en élection indique leur volonté de renouveler leur mandat. M. Clément effectuera les démarches nécessaires afin d'obtenir les résolutions nécessaires pour la tenue de l'AGA. M. Vachon discutera avec M. Patricia Brouard du Baluchon de leur intérêt à participer au conseil d'administration de l'Organisme pour le poste touristique.

9. Ressources humaines

a) Évaluation du rendement de la direction générale

M. Deshaies présente le processus qui a mené à l'évaluation du rendement de la direction générale pour 2018 ainsi que les principaux résultats. M. Deshaies répond également aux questions des membres du conseil d'administration.

10. Varia

M. Bourassa questionne M. Clément afin de savoir ce qui advient des accroche-portes qui permettraient de sensibiliser les citoyens. M. Clément indique qu'il effectuera un suivi sur le sujet au cours des prochaines semaines.

11. Prochaine réunion

La prochaine réunion en personne du conseil d'administration se tiendra suite à l'AGA du 29 mai. Une réunion électronique sera tenue en mai afin d'adopter les états financiers 2018-2019.

12. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 20 h 18, proposée par M. Guy Vachon, appuyée par Mme Laurence Requilé et adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Deshaies, président

M. Guy Fradette, secrétaire



ANNEXE 1

Suivi des résolutions

CA-2018-11-20-01	D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 septembre 2018.	Réalisé
CA-2018-11-20-02	D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de septembre et octobre 2018, incluant les signatures de contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.	Réalisé
CA-2018-11-20-03	D'entériner les chèques 2 834 à 2 835, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 1er septembre 2018 et le 31 octobre 2018.	Réalisé
CA-2018-11-20-04	D'effectuer une écriture comptable, à la fin de l'année financière, afin que le projet MDDELCC-GIEBV affiche un résultat net de 0 \$ pour l'exercice 2018-2019 et que le surplus soit transféré au passif de l'Organisme en tant que subvention perçue d'avance pour les deux prochains exercices financiers.	En cours
CA-2018-11-20-05	D'effectuer une démarche de positionnement politique auprès de la MRC de Maskinongé afin de clarifier le rôle de l'OBVRLY pour la réalisation du PRMHH, en arrimage avec le front commun régional si tel est le cas.	En cours
CA-2018-11-20-06	D'adopter le plan d'action triennal.	Réalisé
CA-2018-11-20-07	De créer le comité d'appréciation du rendement de la direction générale avec la composition suivante : M. Pierre Deshaies, M. Jean Lemieux et M. Louis Allard. De procéder à l'évaluation de la direction générale par questionnaire électronique ou papier, au choix des administrateurs(trices) et employé(e)s, en acheminant les questionnaires avant le 7 janvier 2019 pour un retour au plus tard le 11 janvier 2019.	Réalisé
CA-2018-11-20-08	D'autoriser Geneviève Richard à fonctionner selon un horaire de travail de 4 jours par semaine pour la période de janvier à mars 2019, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines. D'autoriser Francis Clément à fonctionner selon un horaire de travail de 40 heures maximum par semaine jusqu'en avril 2019 en fonction des besoins de l'Organisme.	Réalisé
CA-2018-11-20-09	D'autoriser un budget annuel de 250 \$ pour le projet de compensation des émissions de CO2 de l'Organisme.	Réalisé
CA-2018-11-20-10	D'autoriser la réalisation du projet de relevés sanitaires dans la municipalité de Saint-Édouard de Maskinongé si AGIR Maskinongé ne réalise par ce projet et accepte que nous le réalisons sur leur territoire.	En attente
CA-2018-11-20-11	De mandater Francis Clément pour effectuer un état de situation de ce type de services offerts par les autres OBV du Québec et déterminer la charge de travail que cela pourrait représenter ainsi que les expertises complémentaires nécessaires. De présenter les résultats à la prochaine réunion du conseil d'administration.	En attente
CAE-2018-12-07-01	D'autoriser Francis Clément à déposer une demande de financement au FARR Mauricie pour le projet « Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie » pour 2019.	Réalisé



ANNEXE 2

État des résultats et bilan au 28 février 2019

OBVRLY

État des résultats

Pour les périodes 0 à 11
De 2018-2019

Débutant au solde d'ouverture et se terminant le 2019-02-28

Imprimé le : 2019-02-28

	2018-2019 \$	Budget annuel	Budget annuel %
Revenus			
Subvention MDDELCC	206 250,00	225 000,00	-8,33%
Ministères	33 629,18	5 093,00	560,30%
Fondation de la faune	2 000,00	0,00	
Municipalités & MRC	99 369,56	29 500,00	236,85%
Subvention salariale	4 117,00	4 058,00	1,45%
Dons et commandites	0,00	250,00	-100,00%
Membership	0,00	250,00	-100,00%
Vente services	180,00	180,00	0,00%
Vente produits	100,00	0,00	
Activités d'éducation/sensibilisation	200,00	500,00	-60,00%
Revenus d'intérêts	2 293,03	2 000,00	14,65%
Total des revenus	348 138,77	266 831,00	30,47%
Bénéfice brut (perte brute)	348 138,77	266 831,00	30,47%
Dépenses			
Salaires	139 643,00	126 000,00	10,83%
Vacances	7 418,06	7 000,00	5,97%
RRQ	7 231,37	6 933,00	4,30%
RQAP	1 104,48	1 020,00	8,28%
Assurance emploi	2 621,91	2 301,00	13,95%
FSSQ	3 195,60	3 176,00	0,62%
CNESST	1 142,16	925,00	23,48%
CNT	0,00	65,00	-100,00%
Épargne-retraite employeur	4 169,97	5 000,00	-16,60%
Assurances collectives employeur	3 071,29	4 000,00	-23,22%
Loyer	11 681,80	11 016,00	6,04%
Taxes municipales et scolaires	2 118,12	1 000,00	111,81%
Assurances biens et administrateurs	348,66	300,00	16,22%

OBVRLY

État des résultats

Pour les périodes 0 à 11
De 2018-2019

Débutant au solde d'ouverture et se terminant le 2019-02-28

Imprimé le : 2019-02-28

	2018-2019 \$	Budget annuel	Budget annuel %
Assurances professionnelles	1 569,60	0,00	
Entretien local	174,59	250,00	-30,16%
Téléphonie	1 828,95	2 000,00	-8,55%
Internet	442,80	480,00	-7,75%
Cellulaire	418,91	480,00	-12,73%
Papeterie et fournitures de bureau	3 718,57	8 000,00	-53,52%
Communications	219,73	540,00	-59,31%
Frais d'impression	367,61	500,00	-26,48%
Matériel promotionnel	261,62	0,00	
Achat ressources documentaires	378,46	1 000,00	-62,15%
Achat d'équipement	2 476,88	7 500,00	-66,97%
Achat matériel de terrain	1 240,15	500,00	148,03%
Location matériel et équipement	5 668,97	0,00	
Logiciels et mise à jour	3 507,90	3 000,00	16,93%
Services informatiques	1 237,48	1 000,00	23,75%
Frais de poste	131,31	200,00	-34,35%
Frais de formation employés	951,58	4 000,00	-76,21%
Honoraires contractuels	17 908,19	16 500,00	8,53%
Honoraires partenaires	5 437,50	7 250,00	-25,00%
Honoraires professionnels	0,00	2 000,00	-100,00%
Abonnements et cotisations	319,26	300,00	6,42%
Cotisation et péréquation ROBVQ	542,99	1 500,00	-63,80%
Frais de déplacement employés	5 386,60	8 500,00	-36,63%
Frais de repas employés	627,05	1 000,00	-37,30%
Frais de séjour employés	980,20	1 250,00	-21,58%
Inscription CCCF	1 417,63	1 500,00	-5,49%
Autres dépenses	54,62	250,00	-78,15%
Frais bancaires	593,03	220,00	169,56%
Frais de déplacement administrateurs	653,73	2 500,00	-73,85%
Frais de représentation	300,00	0,00	

OBVRLY

État des résultats

Pour les périodes 0 à 11
De 2018-2019

Débutant au solde d'ouverture et se terminant le 2019-02-28

Imprimé le : 2019-02-28

	2018-2019 \$	Budget annuel	Budget annuel %
Frais de repas administrateurs	137,18	500,00	-72,56%
Frais de séjour administrateurs	204,22	500,00	-59,16%
Frais de CA, AGA, comités	1 817,94	2 200,00	-17,37%
Activités d'éducation/sensibilisation	254,94	1 000,00	-74,51%
Contrepartie actions PDE	0,00	21 500,00	-100,00%
Total des dépenses	244 976,61	266 656,00	-8,13%
Bénéfice net (perte nette)	103 162,16	175,00	58 849,81%

OBVRLY

Bilan

Pour les périodes 0 à 11
De 2018-2019
Se terminant le 2019-02-28

Imprimé le : 2019-02-28

Actif	
Caisse populaire Ouest Mauricie	12 931,01
Part de capital social	5,00
TPS à recevoir 50 %	118,56
TPS à recevoir 100 %	118,77
TVQ à recevoir 50 %	236,44
TVQ à recevoir 100 %	236,95
Compte clients	1 378,55
Compte épargne entreprise	162 966,81
Placement 1 an	250 000,00
Placement 2 ans	250 000,00
Machinerie et équipements	17 304,52
Amort. Cum. - Machinerie et équipements	(650,00)
Mobilier de bureau	3 583,68
Amort. Cum. - Mobilier de bureau	(2 672,00)
Matériel informatique	4 843,38
Total de l'actif	\$700 401,67

Passif	
TPS à payer	59,95
TVQ à payer	119,60
Compte fournisseurs	3 211,09
Subvention perçue d'avance	511 500,00
Vacances à payer	6 819,07
FTQ à payer	1 216,92
Assurances collectives à payer	1 084,71
Total du passif	\$524 011,34

Capitaux	
Actifs nets	73 228,17
Bénéfice net (Perte nette)	103 162,16

OBVRLY

Bilan

Pour les périodes 0 à 11
De 2018-2019
Se terminant le 2019-02-28

Imprimé le : 2019-02-28

Total des capitaux	\$176 390,33
Total du passif et des capitaux	\$700 401,67